

**Mesures possibles de mise en oeuvre du
Plan stratégique de la
Commission canadienne des codes du bâtiment
et de prévention des incendies**

Document de travail de la CCCBPI

**Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment
et de prévention des incendies**

Le jeudi 15 février 1996

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

Introduction

Le présent document de travail complète le Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies (CCCBPI). Le Plan stratégique présente la **mission** de la CCCBPI, les **rôles** de la CCCBPI et du CNRC, les **buts** de la CCCBPI, les **objectifs** à atteindre afin de parvenir à ces buts et les **stratégies** élaborées pour atteindre ces objectifs.

Ce document de travail propose des mesures qui peuvent être prises et des principes qui peuvent être adoptés pour chacune des stratégies ayant fait l'objet d'un consensus. La CCCBPI utilise ce document pour établir la priorité et le calendrier de chacune des mesures proposées, vérifier la disponibilité des ressources ou leur provenance et commenter la nature et la situation de chaque mesure.

La CCCBPI a déjà approuvé certaines de ces mesures. Elle a donné son accord de principe sur d'autres mesures en attendant la suite des consultations. D'autres encore feront l'objet d'études et de discussions plus poussées. Toutes peuvent être révisées ou rejetées selon le déroulement des événements ou l'évolution des situations.

Le Plan stratégique et le présent document font suite à une importante consultation menée par un groupe de travail de la CCCBPI auprès des utilisateurs de codes partout au Canada. Les membres de ce groupe de travail sont nommés à la fin du document.

Pour obtenir des exemplaires du Plan, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0R6. Vos observations et suggestions seraient grandement appréciées.

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.1. Les besoins des utilisateurs des codes sont connus.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
------------------	----------------	------------------

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>1.1.1. Consolider les liens avec les utilisateurs des codes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des liens directs avec les groupes et les comités provinciaux et territoriaux de révision des codes. - Tisser des liens plus étroits avec les associations d'agents du bâtiment, les groupes de concepteurs, les associations industrielles, etc. - Favoriser la participation de ceux qui sont actuellement inactifs. - Insister davantage sur la participation des associations. - Entreprendre des consultations de façon plus régulière avec les associations et l'industrie. - Resserrer les liens avec le personnel des autorités locales. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Dès maintenant Ressources : Disponibles Commentaires : Plusieurs provinces, dont le Québec, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique, ont des comités officiels de révision des modifications apportées aux codes et des questions connexes. Le personnel de l'IRC peut apporter son aide à ces groupes pour la révision des codes nationaux et offrir un point de vue national sur des questions locales.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : Dès maintenant Ressources : Disponibles Commentaires : Examiner la possibilité de faire appel aux membres de la CCCBPI et des comités.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Disponibles - faible incidence Commentaires :</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Disponibles - faible incidence sur le personnel Commentaires :</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Examiner la possibilité de faire appel aux membres de la CCCBPI et des comités.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires :</p>
---	---	--

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.1. Les besoins des utilisateurs des codes sont connus.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
1.1.2. Établir des modalités de consultation des utilisateurs des codes.	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les résultats de l'enquête du groupe de travail en fonction des besoins des utilisateurs. - Former des groupes cibles pour obtenir des renseignements sur les besoins. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires :</p> <p>Priorité : faible Calendrier : À venir Ressources : Commentaires :</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>1.1.3. Instaurer un système permettant d'obtenir régulièrement l'opinion des utilisateurs des codes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser une carte-réponse pour recueillir les observations des utilisateurs des documents de la CCCBPI. - Utiliser les <i>Nouvelles CNB/CNPI</i> pour obtenir des commentaires. - Obtenir régulièrement les réactions des milieux de la construction, de la plomberie et de la prévention des incendies, ainsi que des vérificateurs de plans. - Utiliser l'autoroute de l'information (Internet, babillards électroniques). - Mettre en service un numéro 1-800 ou 900 pour recueillir des commentaires sur les problèmes relatifs au système et aux codes (commentaires non techniques). 	<p>Priorité : Moyenne Calendrier : Commencer un certain temps après la parution des nouveaux codes. Ressources : Commentaires :</p> <p>Priorité : Moyenne Calendrier : Commencer un certain temps après la parution des nouveaux codes. Ressources : Disponibles Commentaires :</p> <p>Priorité : Moyenne Calendrier : À plus long terme Ressources : L'incidence devrait être négligeable. Commentaires : Ce groupe est en mesure de trouver les points gênants des codes.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : Dès maintenant Ressources : Disponibles au niveau élémentaire Commentaires : La CCCBPI a maintenant une page et des forums de discussion sur l'Internet ; il faudra poursuivre le développement de ces outils.</p> <p>Priorité : Faible Calendrier : À venir Ressources : À obtenir, coût inconnu Commentaires : Il sera difficile d'en rester aux discussions non techniques. Habituellement, de tels commentaires n'exigent pas une réponse rapide et peuvent être traités par lettre.</p>
---	---	---

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.2. La portée de tous les textes est clairement définie et ce, en fonction des besoins qui auront été déterminés.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>1.2.1. Définir en termes clairs et concis la portée de chacun des codes, de chacune des parties et de chacune des sections avant d'entreprendre le prochain cycle de révision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir les énoncés actuels sur l'objet des codes. - Revoir la structure des codes en tenant compte des données recueillies. - Limiter l'objet du CNB à son état actuel. Traiter des autres domaines d'application dans les documents connexes comme les codes de l'énergie ou le code de construction des piscines, par exemple. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Dès maintenant Ressources : Commentaires : Il s'agit d'une étape essentielle pour en arriver à des codes axés sur les objectifs.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Il s'agit d'une étape essentielle pour en arriver à des codes axés sur les objectifs.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : Le rôle de la CCCBPI consiste à définir des exigences techniques dans les domaines où, de l'avis général, une réglementation est nécessaire et appropriée. S'il est difficile d'obtenir l'unanimité sur de nouveaux domaines d'application qui rallient un grand nombre d'intervenants, la publication de documents distincts, comme les codes de l'énergie, permet aux autorités compétentes de décider s'il faut ou non utiliser les documents modèles et ce, en fonction du calendrier des projets de réglementation de chaque juridiction.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.2. La portée de tous les documents est clairement définie et ce, en fonction des besoins qui auront été déterminés.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>1.2.1. Définir en termes clairs et concis la portée de chacun des codes, de chacune des parties et de chacune des sections avant d'entreprendre le prochain cycle de révision.</p>	<p>- Limiter l'objet du CNB à son état actuel. Traiter des autres domaines d'application dans les documents connexes, comme les codes de l'énergie ou le code de construction des piscines, par exemple.</p>	<p>Commentaires : Au fil des ans, divers organismes ont fortement suggéré d'inclure dans le CNB et les codes du bâtiment provinciaux des exigences sur différents sujets qui débordent des domaines traditionnels de la salubrité et de la sécurité. Les codificateurs ont répondu à ces demandes à des degrés divers.</p> <p>Les codes du bâtiment se sont peut-être trop éloignés de leur rôle traditionnel et il est temps, surtout pour les codes modèles, d'adopter une approche plus rationnelle. À moins de jouir de solides appuis, surtout de la part des autorités compétentes provinciales et territoriales, tout nouvel élargissement des domaines d'application pourrait compromettre l'acceptation du CNB et du CNPI.</p> <p>Ce n'est qu'après une sérieuse consultation auprès des parties prenantes, particulièrement les provinces et les territoires, qu'on peut accroître l'objet du CNB. L'ajout de l'accès sans obstacles et de la sécurité dans le code illustre très bien cette situation</p> <p>Dans certains cas, on a rejeté les éléments parce que des organismes de réglementation régionaux ou des priorités locales risquaient de compromettre l'adoption du CNB (p. ex., le code de construction des piscines, les exigences sur les plaines inondables).</p> <p>La CCCBPI peut difficilement empêcher l'ajout de nouveaux éléments aux domaines d'application des codes provinciaux.</p> <p>L'adoption d'un code axé sur les objectifs forcerait la comparaison de toutes les exigences avec les objectifs énoncés, ce qui entraînerait l'élimination d'exigences qui ne peuvent être reliées à des objectifs acceptés ou la définition de nouveaux objectifs.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.2. La portée de tous les documents est clairement définie et ce, en fonction des besoins qui auront été déterminés.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>1.2.1. Définir en termes clairs et concis la portée de chacun des codes, de chacune des parties et de chacune des sections avant d'entreprendre le prochain cycle de révision.</p>	<p>- Éliminer les exigences sur les maisons de la partie 9 ainsi que du Code national de la plomberie et s'appuyer sur un code distinct sur la construction de maisons. Favoriser l'inclusion éventuelle d'exigences sur l'électricité et sur le mazout et le gaz dans le code de construction de maisons.</p>	<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours - pour les codes 2000 Ressources : Forte incidence sur le travail du comité permanent et du personnel concernés. Il faudra sans doute créer un groupe de travail pour superviser cette tâche. Commentaires : Les ministères de l'habitation des provinces et territoires et la SCHL ont récemment créé le sous-comité fédéral-provincial-territorial sur les codes de construction de maisons et du bâtiment afin d'établir des positions de principe élargies sur les éléments du code touchant la construction de maisons et de transmettre celles-ci à la CCCBPI.</p> <p>Le coprésident du sous-comité a demandé à la CCCBPI de ne pas s'engager dans ce projet avant que le groupe n'ait examiné la question ou pris position.</p> <p>Bien que le principe d'un code de construction de maisons semble recevoir de nombreux appuis, le travail se limiterait d'abord à consulter les organismes concernés. La CCCBPI a donc acquiescé à cette demande.</p> <p>On s'attend aussi à ce que le travail sur ce nouveau document comprenne une nouvelle justification des exigences actuelles.</p> <p>L'inclusion de sujets non traditionnels dans le CNB (mazout, gaz, électricité) demandera des consultations et des négociations avec l'industrie et avec les cadres supérieurs des ministères et les autorités compétentes concernées. Il pourrait être difficile de conclure des ententes à ce sujet.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.2. La portée de tous les documents est clairement définie et ce, en fonction des besoins qui auront été déterminés.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>1.2.1. Définir en termes clairs et concis la portée de chacun des codes, de chacune des parties et de chacune des sections avant d'entreprendre le prochain cycle de révision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le facteur de durabilité est valable pour les codes s'il porte sur les objectifs établis du code en cause et si toutes les exigences sont claires, explicites et applicables au moment de la construction. - Confirmer que l'objet du CNB comprend des exigences sur les aires extérieures se limitant à la sécurité et à l'accessibilité selon l'usage du bâtiment. 	<p>Priorité : Plus élevée pour certaines questions, comme l'enveloppe du bâtiment, que pour d'autres. Calendrier : En cours. Il ne sera pas possible de résoudre toutes les questions de durabilité à court terme. Ressources : Inconnues. Elles dépendent des projets mis de l'avant par un comité dans ce domaine. Commentaires : Le Code porte traditionnellement sur l'état du bâtiment à l'achèvement des travaux.</p> <p>Cette question pose un problème aux personnes chargées de l'application des exigences et le CNB n'est peut-être pas le meilleur moyen d'assurer la durabilité. L'application du Code du bâtiment cesse à la fin des travaux de construction et il reste à définir si l'organisme qui veille à son application doit se charger de la protection des consommateurs. L'application du Code est nécessaire pendant la construction.</p> <p>Cette politique sera incluse dans un énoncé sur l'objet du Code ou dans les <i>Lignes de conduite</i> ou dans les deux.</p> <p>Priorité : Moyenne Calendrier : Fera partie de l'étude sur les codes axés sur les objectifs. Ressources : Commentaires : Bien qu'on considère généralement que le CNB ne s'applique qu'au bâtiment, il contient aussi des exigences sur l'accès du service des incendies et l'accès sans obstacles à partir des aires de stationnement. Il faut préciser davantage les degrés d'application actuels et souhaitables du CNB aux aires extérieures.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.2. La portée de tous les documents est clairement définie et ce, en fonction des besoins qui auront été déterminés.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
-------------------------	-----------------------	-------------------------

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>1.2.1. Définir en termes clairs et concis la portée de chacun des codes, de chacune des parties et de chacune des sections avant d'entreprendre le prochain cycle de révision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La « mise en service » ne devrait pas faire l'objet du CNB. - Les exigences de mise à l'essai et de vérification des systèmes de sécurité des personnes sont considérées comme une question de conformité. Les comités pourraient recommander d'exiger de telles mesures si la CCCBPI et le CPTNB s'accordent pour dire qu'il est crucial pour la sécurité des personnes qu'elles soient incluses dans le CNB. 	<p>Priorité : Calendrier : Révision périodique Ressources : Commentaires : On a défini la mise en service comme suit : « La mise en marche d'un équipement ou système et la vérification de sa performance sous des charges d'essai de fonctionnement. » ou « Le processus de prescrire et de confirmer l'acceptabilité des critères de performance, de spécifier et de procéder à des essais ou à des évaluations, et de vérifier la performance sous des charges d'essai de fonctionnement ».</p> <p>La question de la mise en service, surtout dans le cas des systèmes non reliés à la sécurité des personnes (p. ex. CVCA), est normalement considérée comme une question de mise en application ou de responsabilité professionnelle.</p> <p>Le CNB est un ensemble d'exigences techniques modèles ne contenant pas de dispositions d'administration ou de mise en application, sauf en ce qui concerne les autorités provinciales et territoriales qui préfèrent définir leurs propres exigences. Le CPTNB a jusqu'à maintenant avisé la CCCBPI que, bien que la mise en service puisse être une exigence provinciale appropriée, on doit normalement l'exclure des codes nationaux modèles.</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Commentaires : Ainsi, le CNB contient actuellement des exigences pour la mise à l'essai et la vérification des systèmes d'alarme incendie et des mesures de contrôle de la propagation des fumées.</p> <p>Le CNPI contient des exigences pour la mise à l'essai et l'entretien de nombreux dispositifs de sécurité pour les bâtiments existants.</p>
---	---	--

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.2. La portée de tous les documents est clairement définie et ce, en fonction des besoins qui auront été déterminés.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>1.2.1. Définir en termes clairs et concis la portée de chacun des codes, de chacune des parties et de chacune des sections avant d'entreprendre le prochain cycle de révision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour l'application des codes à la rénovation des bâtiments existants, il faudrait continuer d'utiliser des lignes directrices, y compris des illustrations et des solutions recommandées. Les directives administratives sur l'application des codes aux travaux de rénovation (comme en Alberta et en C.-B.) devraient se trouver en annexe ou à la partie 2. - L'élaboration d'exigences modèles (rénovation) pour la rectification de conditions dangereuses ou insalubres dans le parc immobilier existant est essentielle et doit être examinée plus attentivement dans le cadre de notre réflexion sur la question de la performance. - Les codes modèles de prévention des incendies devraient traiter de l'entretien des systèmes de sécurité des personnes dans les bâtiments existants. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Dépend de l'urgence et de la disponibilité des ressources. Ressources : Doivent être confirmées pour chaque document. Commentaires : Malgré l'élaboration de codes de rénovation dans quelques provinces et municipalités, il n'y a pas de consensus national sur la nécessité d'un code pour les bâtiments existants. La majorité des intervenants semblent préférer la souplesse d'une approche par lignes directrices.</p> <p>L'instauration de codes axés sur les objectifs pourrait permettre la création d'un ensemble distinct de solutions acceptables ne s'appliquant qu'aux bâtiments existants.</p> <p>On rédige actuellement des lignes directrices sur l'application de la partie 9 aux bâtiments existants.</p> <p>Priorité : À déterminer Calendrier : À déterminer Ressources : Commentaires : Doit être discuté plus à fond.</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Commentaires : Correspond à la situation actuelle.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.2. La portée de tous les documents est clairement définie et ce, en fonction des besoins qui auront été déterminés.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>1.2.1. Définir en termes clairs et concis la portée de chacun des codes, de chacune des parties et de chacune des sections avant d'entreprendre le prochain cycle de révision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les notions de cycle de vie et de recyclage des édifices et des matériaux évoluent rapidement et sont à la fois controversées et complexes. La CCCBPI devrait se contenter de suivre la situation de près pour l'instant. - Les questions d'environnement et de conservation des ressources appliquées aux bâtiments qui reçoivent de nombreux appuis constituent des sujets pertinents pour les codes modèles, à condition que l'introduction de telles exigences soit compatible avec les objectifs de sécurité des personnes et de salubrité et qu'elle ne compromette pas l'acceptation des documents. 	<p>Priorité : Calendrier : Ressources : Commentaires : Nombreux sont ceux qui pensent que ces facteurs devraient être inclus dans toute analyse coûts-avantages des exigences du CNB et du CNPI. Cependant, le fait de tenir compte de tels facteurs pourrait rendre ces études complexes, longues et onéreuses.</p> <p>L'estimation du coût du cycle de vie constitue l'un des principes fondamentaux des codes de l'énergie.</p> <p>Priorité : Déterminée au cas par cas Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : L'ajout de nouveaux éléments pourrait compromettre l'acceptation du CNB et du CNPI, à moins que ces éléments ne reçoivent de nombreux appuis, particulièrement des autorités compétentes provinciales et territoriales.</p> <p>Les mots clés sont « nombreux appuis ». En effet, plusieurs questions comme la conservation de l'eau reçoivent de nombreux appuis de principe, mais en reçoivent beaucoup moins à titre d'exigences minimales obligatoires dans les règlements de construction. D'autres formules pourraient être mieux adaptées à ces questions.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.2. La portée de tous les documents est clairement définie et ce, en fonction des besoins qui auront été déterminés.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
-------------------------	-----------------------	-------------------------

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>1.2.1. Définir en termes clairs et concis la portée de chacun des codes, de chacune des parties et de chacune des sections avant d'entreprendre le prochain cycle de révision.</p>	<p>- La réorganisation du CNPI est primordiale et devrait commencer sans délai. Cette réorganisation pourrait comprendre la préparation de documents distincts sur l'entretien, la prévention incendie et les matières dangereuses.</p>	<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Disponibles Commentaires : Certains sont d'avis que le CNPI contient des exigences qui seraient plus appropriées dans un code de construction ou du bâtiment. L'ajout d'exigences sur la protection de l'environnement a compliqué la définition de la portée de ce document.</p> <p>Le CNPI compte au moins deux groupes de clients différents :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les propriétaires et les administrateurs de bâtiments intéressés à maintenir un niveau acceptable de sécurité incendie dans les bâtiments existants. Les services d'incendie sont normalement chargés de l'application des règlements. 2) Les concepteurs, installateurs et exploitants d'installations et de procédés dangereux forment un autre groupe d'utilisateurs du CNPI. Les parties 3, 4 et 5 contiennent les exigences qui vont au-delà de la construction et de l'exploitation. L'application de ces exigences relève à la fois des responsables des codes du bâtiment et de prévention des incendies, des organismes gouvernementaux pour la protection de l'environnement et des organismes de santé-sécurité au travail. <p>Il a aussi été suggéré de transférer les exigences de conception et de construction du CNPI au CNB.</p> <p>Le CNPI contient aussi des exigences très importantes de « rénovation » que les autorités en matière d'incendie pourraient utiliser pour exiger la conformité de bâtiments existants aux exigences actuelles du CNB. On a émis très peu de directives pour l'application de ces exigences.</p> <p>Un groupe de travail étudiera cette question.</p>
---	---	---

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.2. La portée de tous les documents est clairement définie et ce, en fonction des besoins qui auront été déterminés.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
-------------------------	-----------------------	-------------------------

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>1.2.1. Définir en termes clairs et concis la portée de chacun des codes, de chacune des parties et de chacune des sections avant d'entreprendre le prochain cycle de révision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il ne faudrait pas traiter dans le CNB des questions de sécurité incendie concernant le contenu des bâtiments, sauf pour le calcul de la charge combustible, qu'il faudrait revoir. Le CNPI ne devrait en traiter qu'en regard des changements qui pourraient créer des conditions différentes de celles obtenues par ce calcul. - Le CNB ne devrait contenir que les exigences techniques et les exigences de sécurité reliées à la conception sans obstacles et celles-ci devraient être intégrées à d'autres exigences. Pour diverses raisons d'ordre politique, juridique ou social, le degré d'application de la conception sans obstacles (nombre d'appartements accessibles, de sièges dans les cinémas, d'entrées, etc. ainsi que l'applicabilité de ces exigences, relève des autorités provinciales et territoriales. 	<p>Priorité : Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : Correspond à la situation actuelle.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours - pour le CNB 2000 Ressources : Libérera des ressources pour d'autres activités. Commentaires : Différentes approches sont nécessaires pour tenir compte de la différence entre les exigences techniques de la conception sans obstacles et les questions d'ordre social et juridique sur l'application des exigences (le degré d'accessibilité). Le consensus national penche plus vers la première que vers la seconde. Avec le CNB 1995, seules une ou deux juridictions utiliseront les exigences de la section 3.8. sans modification.</p> <p>Les commissions des droits de la personne ont déjà statué que leurs décisions ont préséance sur toute exigence d'un code du bâtiment.</p> <p>À la 14^e réunion du CPTNB, il a été décidé de recommander à la CCCBPI que le Comité permanent sur la conception sans obstacles se préoccupe de rechercher un consensus national sur les exigences techniques concernant la manière de parvenir à une conception sans obstacles plutôt que d'épuiser ses ressources dans des discussions socio-politico-juridiques. Les provinces et territoires devraient pouvoir établir leurs propres niveaux d'accessibilité.</p> <p>On s'est aussi entendu sur le fait que pour assurer le maintien du minimum actuel, le degré d'accessibilité actuellement requis à la section 3.7. (3.8. dans le CNB 1995) devrait être maintenu, mais transféré à la partie 2. Ainsi, la question serait considérée comme de nature non technique, ce qui faciliterait aux provinces et territoires l'insertion de leurs propres exigences.</p> <p>La CCCBPI a accepté cette recommandation à sa 5^e réunion.</p>
---	--	--

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.3. Tous les codes modèles s'appuient sur des données à jour et vérifiables, ont une structure logique et commune et sont compréhensibles et souples.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>1.3.1. Élaborer une structure axée sur des objectifs, qui réponde aux besoins préalablement définis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici le 31 octobre 1996, soumettre à l'approbation de la CCCBPI et du CPTNB un plan complet d'application du concept d'ici 2001. - Prévoir la coexistence des exigences dans leurs formes actuelle et nouvelle (axées sur les objectifs) pendant la période de transition. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Urgent Ressources : Disponibles Commentaires : Un groupe de travail de la CCCBPI et le personnel de l'IRC prépareront ce plan. On demandera la participation des organismes touchés.</p> <p>Priorité : Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : Le plan prévoit l'élaboration d'au moins un document provisoire pour 1998 environ, document qui servira de structure axée sur les objectifs pour le CNB et le CNPI actuels (1995). En 2001, les codes actuels seraient réorganisés pour coïncider avec cette structure. Donc, dans l'avenir immédiat, les exigences normatives actuelles continueront d'exister. Elles seront éventuellement présentées comme un ensemble de « solutions acceptables ».</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.3. Tous les codes modèles s'appuient sur des données à jour et vérifiables, ont une structure logique et commune et sont compréhensibles et souples.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>1.3.1. Élaborer une structure axée sur des objectifs, qui réponde aux besoins préalablement définis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au cours des trois prochaines années, les comités permanents devront se concentrer sur la transition plutôt que sur la mise à jour technique des documents. - Les comités permanents pourront faire des modifications techniques si, selon la CCCBPI, elles satisfont à l'un ou l'autre des critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1) Il s'agit d'une question cruciale de salubrité ou de sécurité. 2) Il s'agit d'une question d'importance nationale faisant pratiquement l'unanimité. 3) Le code actuel impose un fardeau économique injustifié à l'industrie et il n'y a pas d'autre possibilité d'intervention. Par exemple, si le CCMC ou un organisme similaire ou les autorités locales ne peuvent résoudre le problème. 4) Le CPTNB demande un changement important. 5) Il s'agit d'un dossier inachevé du cycle précédent qu'il faut terminer (comme la poursuite de l'étude sur les gicleurs ou la mise à jour des codes de l'énergie). 6) Il s'agit d'une modification technique dont dépendent des exigences axées sur les objectifs (comme la combustibilité relative). 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Cette intervention est justifiée parce que la structure axée sur les objectifs constitue une telle entreprise que les comités et le personnel ne pourront faire avancer ce projet rapidement s'ils continuent de concentrer leurs efforts, comme c'est le cas actuellement, sur les modifications techniques aux documents.</p> <p>Il sera nécessaire d'établir un processus de sélection pour traiter les demandes reçues.</p> <p>La CCCBPI a adopté cette politique à sa 6^e réunion.</p>

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

Objectif 1.3. Tous les codes modèles s'appuient sur des données à jour et vérifiables, ont une structure logique et commune et sont compréhensibles et souples.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
1.3.2. Établir des règles d'écriture des codes.	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer un guide de rédaction axé sur l'utilisation de la langue courante. - Adopter une langue et un style simple et cohérent pour la rédaction des objectifs. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : Intervention indispensable découlant naturellement du passage à des codes axés sur des objectifs.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : Intervention indispensable découlant naturellement du passage à des codes axés sur des objectifs.</p>
1.3.3. Présenter le contenu avec plus de cohérence et mieux définir le fil conducteur entre les différents documents.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre sur pied des méthodes pour prévenir les contradictions entre les divers codes et dans un même code. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Ressources : Commentaires : Une réorganisation des comités permanents selon la fonction plutôt que selon les documents devrait empêcher les contradictions entre les divers codes ou dans un même code (voir la stratégie 4.6.1.).</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.4. Toutes les exigences nouvelles ou révisées des codes modèles prennent les coûts en considération.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
------------------	----------------	------------------

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 1. La CCCBPI élaborera des codes nationaux modèles répondant aux besoins de tous les utilisateurs des codes au Canada si :

Objectif 1.5. Toutes les exigences nouvelles ou révisées des codes modèles tiennent compte des questions de conformité.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
------------------	----------------	------------------

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>1.5.1. Mettre au point, d'ici 2001, une infrastructure favorisant l'adoption et la mise en application de codes axés sur des objectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que toutes les exigences des codes sont applicables. - Tenir compte des rôles de l'industrie, des propriétaires et des concepteurs et de leur responsabilité à se conformer aux codes. - N'inclure que des exigences vérifiables dans les codes modèles. - Utiliser la terminologie usuelle dans la formulation des exigences. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires :</p> <p>Priorité : Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : En raison des contraintes financières et de la volonté d'améliorer l'efficacité de l'application des règlements, plusieurs juridictions ont déjà prévu ou prévoient instituer des techniques « d'application » de rechange comme l'homologation des concepteurs, constructeurs, fabricants et autres intervenants. Il faudra peut-être tenir compte de tels changements lors de l'élaboration des exigences modèles.</p> <p>Priorité : Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : Jusqu'à ce que l'information technique soit prête, certaines exigences fonctionnelles de la structure axée sur les objectifs seront de nature discrétionnaire et pourront être considérées comme non vérifiables. Cependant, grâce à la disponibilité des « solutions acceptables » et aux moyens d'évaluations des exigences additionnelles, ceci ne devrait pas poser de problème d'application.</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Commentaires : Voir ci-dessus.</p>
--	---	---

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 2. Toutes les autorités compétentes du Canada adopteront les plus récents codes nationaux modèles si :

Objectif 2.1. Les autorités provinciales et territoriales participent davantage au processus de prise de décisions d'ordre technique lié à l'élaboration des codes.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
------------------	----------------	------------------

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>2.1.1. S'assurer que les autorités provinciales et territoriales jouent un rôle clé dans l'élaboration de codes axés sur des objectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inclure les représentants du CPTNB dans le groupe de travail de la CCCBPI. - Recenser les personnes-ressources clés des provinces et territoires (domaines technique, juridique et administratif). - Favoriser la participation des provinces et territoires aux études. - Encourager les provinces et territoires à contribuer aux infrastructures. - Étudier l'incidence des codes axés sur les objectifs sur le processus d'examen public. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Fait Ressources : Commentaires : Trois représentants du CPTNB en font dorénavant partie.</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Commentaires : Déjà préparé par le CPTNB. Il faudrait mettre à jour le document de l'IRC intitulé « Réglementation et conception des bâtiments au Canada » et peut-être le publier à titre de document de la CCCBPI.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : Ressources : Commentaires : Fait partie du mandat du Groupe de travail sur les codes axés sur les objectifs.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : Ressources : Commentaires : Fait partie du mandat du Groupe de travail sur les codes axés sur les objectifs.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : Ressources : Commentaires : Fait partie du mandat du Groupe de travail sur les codes axés sur les objectifs.</p>
--	---	---

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 2. Toutes les autorités compétentes du Canada adopteront les plus récents codes nationaux modèles si :

Objectif 2.1. Les autorités provinciales et territoriales participent davantage au processus de prise de décisions d'ordre technique lié à l'élaboration des codes.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
------------------	----------------	------------------

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>2.1.2. S'assurer que les autorités provinciales et territoriales participent davantage au processus de révision technique.</p>	<p>- Rechercher des moyens permettant une plus grande participation des provinces et territoires aux décisions techniques.</p>	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : Cette stratégie est motivée par une volonté de tenir compte du champ de compétence des provinces, des territoires et, dans certains cas, des municipalités, en matière d'élaboration de règlements sur le bâtiment et la prévention des incendies, et d'éviter que ces administrations s'éloignent des codes nationaux.</p> <p>L'autre raison est l'allègement de la charge de travail des comités et du personnel en profitant des activités d'élaboration des codes aux niveaux provincial et territorial tout en encourageant une réorientation de ces activités vers le processus national plutôt qu'une modification des codes locaux.</p> <p>Le CPTNB considère qu'il ne lui revient pas de se concentrer sur la poursuite de cette stratégie puisqu'il est un comité axé sur les principes et qu'il ne s'intéresse ni aux questions de nature technique, ni aux sujets abordés par le CNPI.</p> <p>Il n'est question ni de limiter ni de modifier les pouvoirs décisionnels de la CCCBPI ou de ses comités permanents ; cependant, sur le plan constitutionnel, par le processus d'adoption, les provinces et les territoires ont essentiellement un droit de veto sur le contenu des codes. Il est donc normal de chercher à réduire le risque de rejet des modifications aux codes en tenant rapidement et fréquemment des consultations techniques.</p> <p>Les pressions sociales, politiques et économiques pourraient forcer les provinces et les territoires à traiter rapidement les sujets relatifs aux codes. Si les résultats de ces activités sont par la suite importés dans le système national, il est certain que tous en tireront profit.</p>
---	--	--

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 2. Toutes les autorités compétentes du Canada adopteront les plus récents codes nationaux modèles si :

Objectif 2.1. Les autorités provinciales et territoriales participent davantage au processus de prise de décisions d'ordre technique lié à l'élaboration des codes.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>2.1.2. S'assurer que les autorités provinciales et territoriales participent davantage au processus de révision technique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la participation immédiate des provinces et territoires dans les dossiers importants. - Établir un processus rapide et bidirectionnel d'information sur les questions étudiées. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : Entre autres mesures visant à augmenter la participation des provinces et des territoires, citons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des consultations individuelles obligatoires avec les juridictions (organismes provinciaux, commissaires aux incendies, comités provinciaux de révision des codes, etc.) sur les principales questions techniques avant que les comités de la CCCBPI ne soient trop avancés dans leurs travaux, de manière à ce que les comités soient au fait des préoccupations provinciales et territoriales avant de prendre des décisions ; • une consultation provinciale intérimaire précédant l'examen par le public de certaines révisions (critères requis) ; • la transmission aux provinces et aux territoires de la liste des dossiers techniques exceptionnels que doivent examiner les comités pour voir si une province ou un territoire serait intéressé(e) à s'occuper de l'un de ces dossiers.

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 2. Toutes les autorités compétentes du Canada adopteront les plus récents codes nationaux modèles si :

Objectif 2.2. Des liens stratégiques existent avec l'industrie et d'autres groupes.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>2.2.1. Conclure des ententes de partenariat avec les principaux groupes de l'industrie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parvenir rapidement à un consensus sur les principaux dossiers. - Déterminer les avantages pour l'industrie. - Repérer les obstacles au commerce interprovincial ou interterritorial soulevés par les codes (application, pratiques, acceptation). 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : Il serait utile de tenter d'obtenir l'approbation de la plupart des industries touchées sur les principes qui sous-tendent les principaux points du code avant de consacrer beaucoup de temps et de ressources à l'élaboration.</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Commentaires : Les groupes industriels présents sur le marché national apprécient l'importance de l'uniformité des règlements sur le bâtiment partout au Canada et peuvent favoriser la participation au processus d'élaboration national.</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Commentaires : Les codes nationaux modèles ne semblent pas présenter d'obstacles au commerce interprovincial ou interterritorial.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 2. Toutes les autorités compétentes du Canada adopteront les plus récents codes nationaux modèles si :

Objectif 2.3. Tous les codes peuvent être adoptés, c.-à-d. qu'ils n'entrent pas en conflit avec une loi, un règlement ou un calendrier quelconque, par exemple.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>2.3.1. De concert avec les provinces et les territoires, définir les facteurs essentiels à l'adoption des codes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer et combler les écarts entre les codes nationaux modèles et les codes provinciaux, territoriaux et municipaux. - Favoriser une démarche et un calendrier communs pour l'entrée en vigueur. - Tenter de juger de la volonté politique d'adopter une démarche et un calendrier communs. 	<p>Priorité : Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Projet de grande importance Commentaires : Il devrait être possible d'arriver à un consensus national, au moins sur les principaux documents de codes modèles portant sur les exigences minimales de salubrité et de sécurité. Les provinces et les territoires peuvent ajouter les éléments du domaine d'application qui sont essentiels à l'échelle locale.</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Commentaires : Difficile à faire à cause de la disparité des priorités et des méthodes provinciales et territoriales.</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Commentaires : Difficile à faire à cause de la disparité des priorités et des méthodes provinciales et territoriales.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>2.3.2. Déterminer quels sont les facteurs qui jouent en faveur de l'adoption des codes nationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter d'inclure des exigences administratives dans les codes. - Adopter une présentation modulaire (documents connexes) et des codes distincts. - Adopter un cycle acceptable de parution des codes. 	<p>Priorité : Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : Pratique courante. Il faudra peut-être revoir certains éléments de la partie 2 du CNB et de la partie 1 du CNPI.</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Commentaires : Voir la stratégie 1.2.1.</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Commentaires : Voir la stratégie 4.5.2.</p>
--	---	---

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 3. On parviendra à une interprétation et à une compréhension uniformes des exigences des codes partout au Canada si :

Objectif 3.1. L'esprit de toutes les exigences est clairement énoncé.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
3.1.1. Élaborer une structure qui soit axée sur les objectifs.		<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Le fait d'énoncer explicitement les objectifs des codes aidera les utilisateurs à comprendre l'intention qui sous-tend chacune des exigences des codes.</p> <p>Ceci leur permettra de mieux se conformer aux exigences ou d'imaginer des solutions de rechange reflétant l'esprit du code. Un manque de clarté dans l'intention se traduit souvent par toutes sortes d'interprétations ou de malentendus, ce qui nuit à l'adoption de codes uniformes au Canada et peut entraîner l'ajout d'exigences qui n'ont rien à voir avec l'objet des codes.</p>
3.1.2. Étudier la nature et l'étendue des interprétations contradictoires et recommander des solutions.		<p>Priorité : Calendrier : Ressources : Commentaires : Bien qu'on mentionne souvent le manque d'uniformité en matière d'interprétation des exigences d'une juridiction à l'autre, il s'agit de cas isolés.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>3.1.3. Donner plus d'explications et prévoir plus de graphiques.</p>	<p>- Établir des partenariats avec l'industrie, des programmes de garantie, etc.</p>	<p>Priorité : Calendrier : Ressources : Selon les occasions qui se présenteront Commentaires : Pour des motifs légaux, les autorités compétentes ont demandé que les codes soient essentiellement limités à des exigences techniques applicables. Par conséquent, les explications et les illustrations reliées aux codes doivent paraître en annexe ou dans des documents distincts.</p> <p>L'IRC et le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario feront paraître le Code national de construction de maisons 1996 et son Guide illustré.</p>
---	--	--

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 3. On parviendra à une interprétation et à une compréhension uniformes des exigences des codes partout au Canada si :

Objectif 3.2. La CCCBPI et le CCC informent mieux le public sur la signification et l'esprit des dispositions des codes.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>3.2.1. Créer des mécanismes plus efficaces de diffusion de l'information relative aux codes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Envisager la création d'une revue sur les codes. - Produire plus d'articles pour la presse spécialisée. - Considérer la production de vidéocassettes sur les codes. - Encourager une plus grande participation aux conférences par l'entreprise de partenariats (stands d'exposition, conférenciers). - Faire une plus grande utilisation du matériel électronique et informatique ainsi que des babillards électroniques. - Mettre en service une ligne téléphonique 1-800 ou 1-900 pour les demandes de renseignements. 	<p>Priorité : Calendrier : À discuter Ressources : Commentaires :</p> <p>Priorité : Calendrier : En cours Ressources : Commentaires :</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Les vidéocassettes sont coûteuses à produire et difficiles à mettre à jour. Commentaires :</p> <p>Priorité : Calendrier : En cours Ressources : Commentaires :</p> <p>Priorité : Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Le CNRC a ouvert un site sur Internet où l'on peut trouver de l'information sur les codes.</p> <p>Priorité : Calendrier : Exige un examen plus approfondi. Ressources : Commentaires :</p>

**Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment
et de prévention des incendies**

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 3. On parviendra à une interprétation et à une compréhension uniformes des exigences des codes partout au Canada si :

Objectif 3.2. La CCCBPI et le CCC informent mieux le public sur la signification et l'esprit des dispositions des codes.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>3.2.2. Envisager la mise sur pied d'un mécanisme de diffusion des « opinions » de la CCCBPI (comités permanents) (c.-à-d. de personnes qui ne sont pas membres du personnel du CCC).</p>		<p>Priorité : Calendrier : Exige un examen plus approfondi. Ressources : Pourrait être payé par les utilisateurs. Commentaires : Certains utilisateurs de codes sont insatisfaits des interprétations qu'ils reçoivent du CCC parce qu'elles sont clairement identifiées comme venant du personnel et sont donc perçues comme ne faisant pas complètement foi. Ces utilisateurs accorderaient plus de poids à une opinion du comité permanent compétent.</p> <p>Il faudrait s'assurer qu'il n'y a aucune contradiction entre ces opinions et les autorités juridictionnelles, comme les provinces et les territoires, qui sont les seules qualifiées pour interpréter les règlements qu'elles ont adoptés.</p> <p>Il faudrait aussi s'assurer que les comités ne consacrent pas à cette tâche une trop grande partie du temps qu'ils consacrent normalement à l'élaboration des codes.</p>
<p>3.2.3. Mettre sur pied un mécanisme pour la diffusion permanente des « opinions » émises par le personnel du CCC sur des questions importantes ou qui sont souvent soulevées.</p>		<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Le personnel du CCC de l'IRC qui participe aux travaux des comités répond régulièrement aux demandes de renseignements généraux des utilisateurs sur les exigences des codes. Ces explications ne sont fournies qu'à titre de renseignements.</p> <p>Le CNRC a ouvert un site sur Internet où sont affichées les opinions des membres du personnel qui présentent un intérêt particulier pour les utilisateurs ou qui répondent à un besoin manifeste.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 3. On parviendra à une interprétation et à une compréhension uniformes des exigences des codes partout au Canada si :

Objectif 3.3. La CCCBPI et le CCC fournissent des ressources et du matériel de formation, ainsi que des renseignements sur les activités de formation.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>3.3.1. La CCCBPI devrait produire du matériel de formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des colloques et des séances de formation sur les nouveaux codes et produits. - Mettre sur pied des programmes de formation des formateurs. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Il ne fait aucun doute que la formation sur les codes est du ressort des provinces et des territoires, dont certains ont déjà mis sur pied des programmes de formation très articulés. Tout le matériel de formation de la CCCBPI et de l'IRC devrait traiter de sujets qui ne le seraient pas autrement et il ne devrait pas nécessiter normalement de séances de formation ni être destiné à soutenir les efforts des autres.</p> <p>Les sujets les plus susceptibles d'être traités seraient liés aux nouvelles dispositions du code et aux nouveaux documents comme les codes de l'énergie, au développement d'outils de formation assistée par ordinateur et à la mise en oeuvre des codes axés sur les objectifs.</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Commentaires : Voir ci-dessus.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 3. On parviendra à une interprétation et à une compréhension uniformes des exigences des codes partout au Canada si :

Objectif 3.3. La CCCBPI et le CCC fournissent des ressources et du matériel de formation, ainsi que des renseignements sur les activités de formation.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
3.3.2. Favoriser des partenariats pour la production et la diffusion de matériel de formation.	<ul style="list-style-type: none"> - Commencer à collaborer avec des regroupements comme les agents du bâtiment et les associations industrielles. - Augmenter le nombre de forums sur les modifications aux codes. - Commencer à collaborer avec des établissements d'enseignement pour élaborer des programmes sur les codes. - Encourager la production de documents visuels, sonores ou écrits. - Concevoir des outils informatiques interactifs. - Élaborer des programmes de formation qui seraient donnés par d'autres. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires :</p> <p>Priorité : Moyenne Calendrier : Au cours du prochain cycle Ressources : Commentaires :</p> <p>Priorité : Moyenne Calendrier : Exige un examen plus approfondi. Ressources : Commentaires :</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Les vidéocassettes sont coûteuses à produire et difficiles à mettre à jour. Commentaires :</p> <p>Priorité : Calendrier : Exige un examen plus approfondi. Ressources : Commentaires :</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Non disponibles actuellement Commentaires :</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

3.3.3. Faciliter la diffusion de matériel de formation produit par d'autres.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'élaboration de matériel didactique. - Établir un programme d'examen et d'approbation de ce matériel. 	<p>Priorité : Moyenne Calendrier : Exige un examen plus approfondi. Ressources : Commentaires :</p>
--	---	--

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectif 4.1. Le système sait s'adapter à l'évolution de la technologie.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
4.1.1. Élaborer une structure qui soit axée sur les objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre de plus près et utiliser plus abondamment le travail qui se fait ailleurs. - Déterminer la recherche nécessaire à l'élaboration d'exigences reliées à la performance et d'outils d'évaluation. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Des travaux sont en cours avec plusieurs collaborateurs internationaux dans le cadre du Conseil international du bâtiment (CIB) pour tirer profit de l'expérience de ceux qui utilisent déjà ou adopteront bientôt des codes axés sur la performance.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Les besoins en recherche pour l'élaboration des codes axés sur les objectifs font partie du programme des laboratoires de l'IRC.</p> <p>Tous les utilisateurs de codes, y compris les organismes de réglementation, l'industrie et les membres des comités devront participer à la détermination de ces besoins.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>4.1.2. Favoriser des collaborations plus étroites (comme dans le cas des recherches menées par l'industrie) aux fins de l'élaboration technique des codes.</p>		<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires :</p>
<p>4.1.3. Assouplir le système afin de tenir compte des progrès en matière de technologie et de recherche.</p>	<p>- Promouvoir l'uniformisation de l'évaluation des matériaux à l'échelle nationale.</p>	<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Les utilisateurs ont toujours eu la possibilité de choisir des solutions de rechange respectant l'esprit des codes. Toutefois, l'esprit des codes n'a pas toujours été limpide pour les utilisateurs, ce qui a souvent eu pour effet d'empêcher l'émergence de concepts novateurs. Avec les codes axés sur des objectifs, l'esprit sera beaucoup plus clair.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectif 4.2. Il existe un processus de révision rationalisé et amélioré.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>4.2.1. Renforcer l'obligation, pour les auteurs des modifications proposées, de démontrer le bien-fondé des modifications et de fournir une documentation à l'appui.</p>		<p>Priorité : Élevée Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : Cette stratégie et la stratégie 4.2.2. visent à alléger la tâche des comités et des réviseurs en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exigeant des auteurs des modifications proposées de faire la majeure partie de la recherche, de l'élaboration et de la justification des changements qu'ils proposent ; - réduisant le temps que perdent les comités à discuter de propositions de modifications inappropriées ; - améliorant l'apport du public invité à émettre ses commentaires en lui fournissant une justification plus complète d'une modification proposée. <p>Il est important cependant de ne pas adopter une approche rigide qui risquerait d'éliminer complètement les bonnes idées de personnes ou de groupes qui n'ont pas les ressources pour les développer complètement.</p> <p>Ces stratégies visent à résoudre des problèmes qui devraient se résorber au fur et à mesure de l'élaboration des codes axés sur les objectifs. On portera alors une plus grande attention à un nombre sans cesse croissant de solutions acceptables (optionnelles) et de documents approuvés plutôt qu'aux modifications techniques aux codes.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectif 4.2. Il existe un processus de révision rationalisé et amélioré.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
------------------	----------------	------------------

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>4.2.2. Instituer des critères plus rigoureux en matière de présentation et d'évaluation des modifications proposées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Porter plus d'attention à l'énoncé justificatif. - Définir des critères de sélection des propositions portant sur le problème, sur la valeur de la solution et sur son incidence. - Limiter les modifications proposées à des questions d'ordre général plutôt qu'à des questions d'ordre particulier. - Considérer les coûts de la recherche liée à la justification d'une modification proposée. 	<p>Priorité : Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : Il faudra accorder plus d'importance à l'énoncé « justificatif de la modification » préparé par les auteurs des propositions de modification et par les comités permanents. L'énoncé doit décrire le problème à résoudre, expliquer pourquoi la solution proposée est valable et examiner les répercussions de cette dernière (voir aussi la stratégie 1.4.1. sur les incidences sur les coûts).</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Le personnel peut se charger des cas évidents. Un sous-comité d'un comité permanent examinera les propositions moins évidentes en ayant recours au courrier ou à la conférence téléphonique.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI. Ressources : Commentaires : Il faut prévenir les comités et les auteurs de propositions que les modifications doivent porter sur des questions d'ordre général plutôt que des questions d'ordre particulier. Ces dernières sont confiées aux autorités locales qui les règlent par équivalence ou par interprétation du code.</p> <p>Priorité : Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI. Ressources : Commentaires : Avant d'accepter d'élaborer une modification proposée, les comités doivent évaluer l'importance de la recherche et des études nécessaires à sa justification. Les ressources pourraient être difficiles à obtenir.</p>
---	---	--

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectif 4.2. Il existe un processus de révision rationalisé et amélioré.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>4.2.3. Accroître l'efficacité des comités et réduire le délai de mise en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une meilleure utilisation du temps entre les réunions (scrutin postal, correspondance, conférences téléphoniques, vidéoconférences). - Ne traiter des modifications de nature rédactionnelle que par courrier. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Possibilités d'économies Commentaires : Le CNRC est en voie de créer un site Internet afin d'aider et de stimuler les utilisateurs des codes à suivre le processus d'élaboration des codes et à y participer activement. Ce site pourrait contenir les procès-verbaux, fiches techniques, renseignements généraux, modifications proposées, annonces, avis de convocation aux réunions, explications techniques et opinions, etc. Un groupe de discussion ou d'échange pourrait donner l'occasion aux utilisateurs de discuter et de commenter les différentes questions relatives aux codes. Les questions et les propositions de modifications pourraient être soumises sur Internet.</p> <p>Plusieurs groupes de prise de décisions utilisent parfois le courrier électronique et les groupes d'échange sur Internet au lieu de se réunir. Le Groupe de travail sur les codes axés sur les objectifs utilisera et évaluera ces techniques.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : On gagnerait beaucoup de temps en ne discutant plus des modifications de nature rédactionnelle lors des réunions. Les membres seraient bien sûr invités à soulever tout changement au sujet duquel ils auraient des réserves.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectif 4.2. Il existe un processus de révision rationalisé et amélioré.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>4.2.4. Créer des groupes ou des sous-comités spéciaux chargés de projets temporaires pour procéder à l'examen des propositions et faire rapport aux comités permanents (en vue de réduire la charge de travail de l'ensemble du comité).</p>		<p>Priorité : Élevée Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Commentaires : En raison de la diversité des sujets très techniques abordés par certains comités, peu de membres sont en mesure de participer à toutes les discussions. Les comités pourraient gagner du temps si la plupart des solutions étaient élaborées en dehors des réunions plénières d'un comité par les personnes les plus au fait de ces questions particulières. Ces groupes de travail seraient abolis une fois leurs recommandations faites au comité ou à la fin de l'examen par le public.</p> <p>On pourrait créer une banque d'experts dans différents domaines qui souhaiteraient contribuer à l'élaboration des codes en participant à ces groupes de travail. Les autorités provinciales et territoriales et l'industrie pourraient offrir leur soutien technique ou administratif à certains de ces groupes de travail.</p> <p>Ceci concerne surtout les comités ayant une lourde charge de travail.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectif 4.3. Il existe un processus d'appel auquel il est possible de recourir lorsqu'une modification proposée est rejetée par un comité permanent.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
4.3.1. Établir des critères régissant les appels ainsi qu'un mécanisme de traitement.		<p>Priorité : Moyenne</p> <p>Calendrier : Politique acceptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion.</p> <p>Ressources :</p> <p>Commentaires : Il existe déjà un processus d'appel implicite par l'entremise de la CCCBPI. Or, comme la CCCBPI est un organisme dont l'orientation est prédéterminée, l'arbitrage qu'elle exerce en matière de questions techniques pose des difficultés, et il faut élaborer un autre mécanisme pour le traitement des questions techniques.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectif 4.4. Tous les utilisateurs des codes bénéficient de moyens d'accès améliorés.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>4.4.1. Améliorer l'accès au système d'élaboration des codes pour tous les utilisateurs des codes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des babillards électroniques affichant les faits et gestes des comités, les procès-verbaux, les procédures et le calendrier des réunions. - Organiser plus de réunions à l'extérieur d'Ottawa, surtout pour les groupes de travail. - Évaluer les possibilités de vidéoconférence ou de télédiffusion, particulièrement pour les petites réunions de travail. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Voir la stratégie 4.2.3. Ceci pourrait éventuellement permettre une participation directe universelle au système d'élaboration des codes.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : La taille réduite et la structure moins rigide des groupes de travail devraient réduire les frais administratifs et les frais de déplacement tout en permettant la tenue de plus de réunions à l'extérieur d'Ottawa.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : La vidéoconférence est coûteuse pour le moment et convient surtout aux courtes réunions d'un petit nombre de personnes. Les groupes de travail et autres groupes comme le Comité exécutif pourraient faire plus grand usage de ce moyen de communication.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectif 4.5. Le cycle de révision des codes répond aux besoins divers de l'industrie et des organismes de réglementation.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>4.5.1. Créer une structure axée sur les objectifs qui réduise le nombre des modifications proposées au corps du code et passe par la création de nouvelles solutions acceptables.</p>		<p>Priorité : Élevée Calendrier : Pour les codes 2000 Ressources : Forte incidence Commentaires : Une structure complète de codes axés sur les objectifs pourrait offrir différentes options aux autorités compétentes. Celles-ci pourraient choisir de créer un code à partir des documents contenant les « objectifs » et d'utiliser les codes 2001 comme un ensemble de « solutions approuvées ». Elles pourraient aussi faire le choix contraire en adoptant les codes 2001 remis à jour et en utilisant le document contenant les « objectifs » comme lignes directrices.</p> <p>L'utilisation des codes comme un ensemble de « solutions acceptables » permettrait d'adapter le système à l'évolution de la technologie sans recourir à des mesures législatives, ce qui correspond à la situation actuelle où les codes renvoient à des normes et seuls ces renvois sont mis à jour annuellement.</p> <p>Afin de soutenir l'innovation, on mettrait en place un système pour reconnaître de nouvelles « solutions acceptables » à mesure qu'apparaissent de nouveaux produits et de nouvelles technologies. Cette formule faciliterait l'adoption de critères de performance en plus d'ouvrir une voie plus simple à prédominance normative.</p> <p>D'un point de vue législatif, cela favoriserait une plus grande stabilité, car les objectifs des codes sont relativement constants et changent peu au fil des ans. À mesure que la technologie et les produits évolueront, de nouvelles « solutions acceptables » pourront être ajoutées aux codes sans aucune intervention législative.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>4.5.2. Instituer un cycle de révision du code qui fasse l'unanimité au sein des utilisateurs et qui reflète la transition vers la structure axée sur les objectifs, prévue pour 2001.</p>		<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Bien que la structure axée sur les objectifs mettra l'accent, à long terme, sur la recherche de solutions acceptables plutôt que sur les modifications au code, il faudra continuer à élaborer des codes, particulièrement à mesure que seront définies les exigences vérifiables axées sur la performance.</p> <p>Il est souhaitable de pouvoir négocier avec l'industrie et les organismes de réglementation un mécanisme et un calendrier communs d'examen par le public et de publication de ces mises à jour.</p>
--	--	---

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectif 4.6. La structure et la composition des comités permettent de recueillir une information équilibrée qui reflète les besoins des utilisateurs.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>4.6.1. Examiner le mandat et les matrices des comités permanents, particulièrement en fonction d'une transition vers les codes axés sur des objectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au début, maintenir la continuité de l'expertise et la structure des comités durant le passage aux codes axés sur les objectifs. - Évaluer les mandats des comités en regard de la nouvelle structure des codes. - Fusionner les comités permanents de la protection incendie et de l'usage des bâtiments et considérer l'intégration du Comité permanent de la conception sans obstacles. - Envisager de confier à des sous-comités de travail la majorité de la révision technique. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources :</p> <p>Commentaires : Il existe actuellement 14 comités permanents, chacun responsable d'un code ou d'une partie d'un code. Avec le passage aux codes axés sur les objectifs, il semble plus logique et efficace d'organiser la structure des comités autour de sujets plus vastes que ceux qui sont traités dans les documents individuels ou les parties de documents. Par exemple, un comité ayant une expertise en sécurité incendie dans les bâtiments pourrait être chargé des exigences en sécurité incendie pour tous les documents ou parties de documents. De la même façon, les exigences pour les installations techniques (CVCA, plomberie ou systèmes énergétiques) pourraient relever d'un seul comité.</p> <p>Comme le suggère le <i>Plan stratégique provisoire</i>, des petits groupes de travail ad hoc pourraient s'employer à élaborer des aspects techniques des codes. On formerait ces groupes à partir d'une banque de volontaires inscrits d'après leurs intérêts et leur expertise. La taille réduite et la structure moins formelle des groupes de travail devraient permettre de réduire les frais administratifs et les frais de déplacement.</p> <p>Voici la structure de comités permanents proposée (annexe D) pour réduire de 14 à 7, puis à 6, le nombre total de comités.</p> <p>• Un comité permanent responsable de la sécurité incendie et de l'usage des bâtiments. (partie 3 du CNB, conception sans obstacles, protection incendie dans les parties 6 et 9 du Code de construction des bâtiments agricoles, degrés de résistance au feu, parties 2, 6 et 7 du CNPI.)</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectif 4.6. La structure et la composition des comités permettent de recueillir une information équilibrée qui reflète les besoins des utilisateurs.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>4.6.1. Examiner le mandat et les matrices des comités permanents, particulièrement en fonction d'une transition vers les codes axés sur des objectifs.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Un comité permanent responsable des installations techniques. (Exigences en CVCA dans les parties 6 et 9 du CNB, futur Code de l'énergie, Code national de construction des bâtiments agricoles, exigences en plomberie du Code national de la plomberie et peut-être du Code national de construction de maisons.) • Un comité permanent responsable du calcul des structures. (Exigences structurales, partie 4 du CNB, Code national de construction des bâtiments agricoles.) • Un comité permanent responsable de l'habitation. (Code de construction de maisons, futur Code de l'énergie pour les habitations.) • Un comité permanent responsable de la séparation des milieux différents. (Exigences sur l'enveloppe du bâtiment, partie 5 du CNB, futur Code national de l'énergie.) • Un comité permanent responsable des matières et procédés dangereux et inflammables. (Parties 3, 4 et 5 du CNPI.) • Un comité permanent responsable de l'économie d'énergie. (Code national de l'énergie - Ce comité sera éventuellement dissout et ses responsabilités réparties entre les comités permanents responsables des équipements techniques, de l'habitation et de l'enveloppe du bâtiment.) <p>Cette structure assurera l'uniformité des documents et la cohérence entre ceux-ci pour les différents sujets.</p> <p>À sa 5^e réunion, la CCCBPI a accepté cette approche de principe sous réserve de l'approbation du mandat et des matrices des comités.</p>

**Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment
et de prévention des incendies**

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectif 4.6. La structure et la composition des comités permettent de recueillir une information équilibrée qui reflète les besoins des utilisateurs.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>4.6.2. Étudier la question de l'équilibre entre les intérêts à représenter, soit ceux des organismes de réglementation, de l'industrie et de la collectivité dans son ensemble.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier si le degré de représentation du secteur privé est approprié. - Examiner le rôle et l'influence des membres faisant partie du personnel des associations dans les comités permanents. 	<p>Priorité : Calendrier : En cours Ressources : Commentaires :</p> <p>Priorité : Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Dans certains cas, on a suggéré de chercher tout d'abord parmi l'effectif des associations des candidats pour combler les postes au sein des comités, par exemple, de choisir un constructeur d'habitations plutôt qu'un membre du personnel de l'ACCH.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficace et efficace si :

Objectif 4.6. La structure et la composition des comités permettent de recueillir une information équilibrée qui reflète les besoins des utilisateurs.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>4.6.2. Étudier la question de l'équilibre entre les intérêts à représenter, soit ceux des organismes de réglementation, de l'industrie et de la collectivité dans son ensemble.</p>	<p>- Vérifier si les catégories de membres de comités et la dotation de ces catégories assurent l'équilibre entre les intérêts du secteur privé et ceux du secteur public.</p>	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Ressources : Commentaires : Les matrices actuelles de la CCCBPI assurent l'équilibre des intérêts, c'est-à-dire que le nombre de membres dans chaque catégorie est tel qu'aucune catégorie du comité n'a un vote majoritaire. En d'autres termes, le nombre de représentants de chaque catégorie doit être inférieur au nombre total de représentants des deux autres catégories. Il semble que la plupart des intervenants souhaitent le respect de ce concept pour toutes les structures de comité à venir.</p> <p>Les membres des comités actuels appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :</p> <p>Organismes de réglementation - Agents provinciaux, territoriaux et municipaux du bâtiment et de la sécurité incendie et représentants d'organismes fédéraux de réglementation. De moins en moins de personnes font partie de ce groupe.</p> <p>Industrie - Représentants du secteur privé s'occupant entre autres de production ou de promotion de produits, systèmes ou processus de construction ou de prévention incendie, de construction et d'exploitation de bâtiments, de fabrication, de gestion immobilière, d'assurance ou oeuvrant dans les secteurs de l'approvisionnement et des services.</p> <p>Intérêts divers - Personnes associées à l'industrie de la construction et de la sécurité incendie à titre d'indépendants comme les architectes, les ingénieurs et les regroupements indépendants de recherche, d'inspection et d'essai ainsi que les associations de consommateurs.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectif 4.6. La structure et la composition des comités permettent de recueillir une information équilibrée qui reflète les besoins des utilisateurs.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
4.6.3. Déterminer quelles sont les sources de compétence auxquelles peuvent recourir les comités permanents et les groupes de travail, pour obtenir l'avis d'un spécialiste dans un domaine technique.	- Créer une banque informatisée de sources de renseignements ou de conseils techniques sur les sujets dont traitent les codes (secteurs privé et public).	Priorité : Élevée Calendrier : En cours -prendra du temps. Ressources : Commentaires :
4.6.4. Optimiser l'utilisation du temps fourni par les bénévoles afin d'encourager la participation.		Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : On pourrait abandonner cette stratégie parce qu'elle ressemble trop à la stratégie 4.2.3.

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectif 4.6. La structure et la composition des comités permettent de recueillir une information équilibrée qui reflète les besoins des utilisateurs.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>4.6.5. Les présidents des comités permanents ne devraient pas être également membres de la CCCBPI.</p>	<p>- Inviter tous les présidents à participer aux discussions de la CCCBPI sur les questions liées à leurs comités respectifs.</p>	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Début 1996 Ressources : Commentaires : Cette stratégie vise à insister sur l'indépendance de la CCCBPI, qui constitue un véritable second niveau d'examen des décisions des comités permanents. On a suggéré que si la Commission se prépare à assumer véritablement un rôle de leader en prenant des décisions stratégiques pour l'ensemble des personnes qui participent à l'élaboration des codes, ses délibérations doivent, le plus possible, être affranchies du point de vue des comités permanents sauf au niveau le plus élevé de l'établissement des programmes. Ceci peut être difficile avec autant de membres (14 sur 27) très engagés dans les questions techniques à titre de présidents de comités.</p> <p>Les interventions inhérentes à la stratégie 4.6.1. joueront un rôle dans le résultat final de cette stratégie. Cette question perdrait de l'importance si l'on réduisait le nombre de comités permanents et si les présidents n'avaient plus le droit de vote.</p> <p>Un comité officieux de présidents de comités permanents pourrait faciliter la communication entre les comités.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 4. Le Canada disposera d'un système d'élaboration des codes à la fois évolutif, objectif, efficient et efficace si :

Objectif 4.6. La structure et la composition des comités permettent de recueillir une information équilibrée qui reflète les besoins des utilisateurs.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
------------------	----------------	------------------

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>4.6.6. Les membres du personnel du CCC et de l'IRC devraient continuer à jouer les rôles de conseillers techniques et de secrétaires sans droit de vote.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les conseillers en recherche devraient participer aux réunions lorsque leur présence est requise. - Les conseillers techniques et les secrétaires devraient continuer d'être associés à des comités individuels. - Les conseillers et les secrétaires ne devraient pas adopter une position défensive en dehors des discussions des comités. Cependant, on s'attend qu'ils expliquent les décisions des comités et qu'ils les soutiennent. 	<p>Priorité : Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Provenant des laboratoires appropriés de l'IRC, les conseillers en recherche sont des membres sans droit de vote des comités permanents. En raison de la grande variété de questions techniques dont s'occupent certains comités et du niveau grandissant de spécialisation des chercheurs de l'IRC, il pourrait être plus approprié dans certains cas de faire appel aux laboratoires de l'IRC de façon ponctuelle. Pour certains comités, le statu quo pourrait être la meilleure manière pour l'IRC de fournir des services.</p> <p>Priorité : Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Les conseillers techniques et les secrétaires sont des membres sans droit de vote des comités permanents et font habituellement partie du personnel du CCC.</p> <p>Priorité : Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Le personnel du CNRC contribue beaucoup aux activités des comités permanents et met tout en oeuvre pour s'assurer que les comités permanents connaissent tous les faits avant de prendre leur décision. Sans lui, les comités permanents ne pourraient jamais accomplir tout le travail qu'ils ont à faire et risqueraient de prendre de mauvaises décisions.</p> <p>Une fois qu'un comité permanent a tranché une question, le personnel doit accepter la décision et la faire connaître aux utilisateurs (c.-à-d. la défendre). Entre autres, il peut avoir à expliquer les décisions des comités durant des forums et colloques sur les modifications aux codes.</p> <p>Cette recommandation porte sur le rôle des employés du CCC en dehors des réunions des comités et ne change en rien leur travail auprès d'un comité permanent ni leur conduite durant les réunions.</p>
---	--	--

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 5. La CCCBPI consolidera son rôle de chef de file si :

Objectif 5.1. La CCCBPI et les comités permanents se composent de personnes de haut savoir et de grande expérience dans leurs champs d'activité respectifs.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>5.1.1. Établir des critères relatifs à la composition de la CCCBPI qui reflètent son rôle de chef de file.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nommer des gens d'action, des stratèges, ayant de vastes connaissances générales et désireuses de défendre l'intérêt du public. - Améliorer les méthodes de recrutement. 	<p>Priorité : Calendrier : Politique adoptée par la CCCBPI à sa 6^e réunion. Ressources : Aucune incidence Commentaires : La CCCBPI est un comité décisionnel de haute instance qui détermine les orientations stratégiques du processus d'élaboration des codes et du CNRC. Ses membres devraient avoir certaines connaissances de la conception de bâtiments, de la construction ou de la sécurité incendie sans être nécessairement experts en ces domaines ; les questions techniques relèvent des comités permanents.</p> <p>Priorité : Calendrier : En cours Ressources : Commentaires :</p>
<p>5.1.2. Établir des critères relatifs à la composition des comités permanents qui reflètent la nécessité d'une grande compétence technique et d'un bon jugement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir le processus de nomination. - Améliorer les méthodes de sélection. 	<p>Priorité : Calendrier : À court terme Ressources : Commentaires : Le Comité de nomination se chargera de ce travail.</p> <p>Priorité : Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Le Comité de nomination se chargera de ce travail.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 5. La CCCBPI consolidera son rôle de chef de file si :

Objectif 5.1. La CCCBPI et les comités permanents se composent de personnes de haut savoir et de grande expérience dans leurs champs d'activité respectifs.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
5.1.3. Créer une récompense en reconnaissance des services rendus, qui s'appliquerait à tous les membres (en cours de mandat).		<p>Priorité : Calendrier : À moyen terme Ressources : Devrait avoir une faible incidence. Commentaires : En guise de témoignages de reconnaissance, on pourrait remettre des attestations ou des plaques ou accorder des remises sur les produits et services de la CCCBPI et de l'IRC.</p>
5.1.4. Instituer des mécanismes visant à destituer ou à conseiller un membre ou un président dont le comportement ou le statut serait inopportun, tout en prévoyant des moyens d'appel.		<p>Priorité : Calendrier : À moyen terme Ressources : Devrait avoir une faible incidence. Commentaires : Actuellement, les seuls motifs de renvoi d'un comité sont l'absence aux réunions et l'abstention aux scrutins postaux. On n'offre officiellement pas de services de conseils.</p> <p>On pourrait utiliser cette intervention avec le nouvel objectif 5.3.</p>
5.1.5. Renforcer le concept de membre siégeant à titre individuel plutôt qu'à titre de délégué.	- Mettre l'accent sur l'intégrité, l'indépendance et l'impartialité.	<p>Priorité : Calendrier : En cours Ressources : Aucune incidence Commentaires : Les membres doivent défendre les intérêts de groupes particuliers en exprimant les opinions et les préoccupations de ces derniers au cours des discussions du comité. Toutefois, les membres des comités doivent être en mesure de prendre des décisions individuelles à partir des arguments présentés sans se sentir obligés de représenter le groupe.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 5. La CCCBPI consolidera son rôle de chef de file si :

Objectif 5.2. On considère la CCCBPI et le CCC comme les principales autorités au Canada pour toutes les questions relatives aux codes.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>5.2.1. Devenir le chef de file en Amérique du Nord en ce qui concerne les codes axés sur les objectifs.</p>	<p>- Produire des normes harmonisées et compatibles grâce à une structure axée sur les objectifs.</p>	<p>Priorité : Élevée Calendrier : De moyen à long terme Ressources :</p> <p>Commentaires : Une structure de codes axée sur les objectifs favorise l'acceptation de solutions de rechange à tous les niveaux de l'organisation si l'on a l'assurance que les objectifs sont vraiment atteints et les exigences parfaitement satisfaites. Cela permettra aux autorités d'accepter des produits et des conceptions conformes à des normes et à des codes étrangers sans devoir modifier les codes canadiens, à condition que des preuves soient apportées et que des organismes (fédéraux, provinciaux, privés ou régionaux) soient en mesure de les évaluer.</p> <p>Puisque la stratégie consiste à passer à des codes axés sur les objectifs, il faut influencer les organismes qui favorisent le développement des codes par la création de normes ou d'outils professionnels. Le Canada n'obtiendra l'appui d'organismes comme la NFPA, la SFPE, l'ASTM et l'ASHRAE que s'il est perçu comme un chef de file dans le domaine.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>5.2.2. Se faire connaître davantage au Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre au point un plan de communication. - Préparer un programme de sensibilisation du public à l'importance des codes. - Faire connaître au public le <i>Plan stratégique de la CCCBPI</i>. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Ressources : Commentaires :</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Commentaires : Intervention concomitante à la précédente.</p> <p>Priorité : Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Intervention concomitante à la précédente.</p>
---	---	---

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 5. La CCCBPI consolidera son rôle de chef de file si :

Objectif 5.2. On considère la CCCBPI et le CCC comme les principales autorités au Canada pour toutes les questions relatives aux codes.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
------------------	----------------	------------------

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>5.2.2. Se faire connaître davantage au Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publier des articles non seulement dans des revues professionnelles, mais également dans des périodiques. - Établir un plan marketing pour les codes 1995. - Créer un système de reconnaissance des apports à l'élaboration de règlements de construction et de prévention des incendies. - Envisager la création d'une bourse de recherche pour des travaux touchant aux codes. - Dresser une liste des associations et organismes les plus importants et la publier avec les codes et les documents associés. 	<p>Priorité : Calendrier : En cours Ressources : Commentaires : Intervention prévue au <i>Plan de communication</i> de l'IRC. Les membres des comités sont invités à transmettre leurs idées ou suggestions.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : Fait Ressources : Engagées Commentaires : Le plan de marketing des codes de l'énergie sera mené à bien par Ressources naturelles Canada et les ministères de l'Énergie des provinces. La CCCBPI et le CNRC devront insister sur la validité technique des documents, mais la CCCBPI ne devra pas être vue comme un défenseur des règlements d'économie d'énergie.</p> <p>Priorité : Calendrier : À moyen terme Ressources : Minimales. Devraient pouvoir être puisées dans les ressources existantes. Commentaires :</p> <p>Priorité : Calendrier : À moyen terme Ressources : Pourrait coûter cher. Commentaires : Exige un examen plus approfondi. Les travaux pourraient porter sur tous les sujets reliés aux codes comme l'élaboration de nouvelles exigences techniques ou administratives, des connaissances techniques nouvelles, des études sur la réglementation, les technologies de l'information, etc.</p> <p>Priorité : Calendrier : En cours Ressources : Minimales Commentaires : Dépendra de l'accueil réservé aux codes 1995. Le Groupe de travail sur la planification stratégique a déjà dressé une liste provisoire.</p>
---	---	---

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 5. La CCCBPI consolidera son rôle de chef de file si :

Objectif 5.2. On considère la CCCBPI et le CCC comme les principales autorités au Canada pour toutes les questions relatives aux codes.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
------------------	----------------	------------------

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

<p>5.2.3. La CCCBPI s'est doté d'une ligne de conduite pour l'harmonisation et la compatibilité avec des normes étrangères.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tisser des liens plus serrés avec les organismes nord-américains d'élaboration de codes et de normes. - Tenir à jour une liste de normes compatibles. - Réviser l'énoncé dans les Lignes de conduite sur les références aux normes canadiennes seulement. - Surveiller les activités d'harmonisation au cas où il serait justifié d'intervenir. 	<p>Priorité : Élevée Calendrier : Ressources : Peu importantes Commentaires : Les membres des comités, entre autres, pourraient jouer un rôle plus important.</p> <p>Priorité : Calendrier : Ressources : Forte incidence s'il n'existe aucun autre organisme pour évaluer la compatibilité. Commentaires : Les groupes ou personnes qui proposent de reconnaître la compatibilité pourraient en être responsables.</p> <p>Priorité : Calendrier : À court terme Ressources : Aucune incidence Commentaires : La CCCBPI a accepté en principe d'inclure des normes étrangères équivalentes aux normes canadiennes.</p> <p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : L'apport de tous les utilisateurs est nécessaire, particulièrement celui des associations industrielles et professionnelles. Commentaires : La question du système des codes nationaux prend de plus en plus d'importance à cause du nombre croissant de normes qui sont retirées et de l'acceptabilité incertaine des normes qui les remplacent.</p> <p>Cette question sera examinée par un groupe de travail conjoint de la CCCBPI et du CPTNB.</p>
---	--	--

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 5. La CCCBPI consolidera son rôle de chef de file si :

Objectif 5.3. La responsabilité du contenu des codes est définie clairement.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
5.3.1. Renforcer la notion de propriété du contenu des codes revenant aux comités.		<p>Priorité : Calendrier : À court terme Ressources : Faible incidence Commentaires : Bien que les comités, et en bout de ligne la CCCBPI, prennent les décisions définitives sur le contenu technique des codes modèles, certains utilisateurs de codes craignent que le personnel du CNRC n'ait une trop grande influence sur les décisions des comités.</p> <p>Il est important que tous les intervenants, y compris le personnel du CNRC, comprennent parfaitement les rôles et les responsabilités de chacun.</p>
5.3.2. Élaborer, à l'intention des présidents, un guide sur le fonctionnement des comités.		<p>Priorité : Élevée Calendrier : À court terme - assez urgent Ressources : Faible incidence Commentaires : On peut obtenir des renseignements à ce sujet auprès de certains organismes (brochure Legget, CSA, NFPA, ASHRAE, etc.)</p>
5.3.3. Rédiger un document qui décrit les rôles et les responsabilités du président de comité, des membres et du personnel du CNRC.		<p>Priorité : Élevée Calendrier : À court terme - assez urgent Ressources : Faible incidence Commentaires : On peut obtenir des renseignements à ce sujet auprès de certains organismes (brochure Legget, CSA, NFPA, ASHRAE, etc.)</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 6. Le système peut, dans une grande mesure, être financièrement autonome si :

Objectif 6.1. Le coût du système d'élaboration des codes nationaux modèles est absorbé par l'ensemble des utilisateurs.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
<p>6.1.1. Le CNRC est l'éditeur de tous les codes du bâtiment, de l'énergie, de la plomberie et de prévention des incendies qui sont utilisés ou adoptés par les autorités.</p>	<p>- Conclure des ententes avec les organismes de réglementation.</p>	<p>Priorité : Élevée Calendrier : En cours Ressources : Disponibles au besoin Commentaires : L'objectif visé est de ne faire payer à l'utilisateur qu'une partie, importante il est vrai, des coûts de production de ces documents. L'État comble la différence en versant des subventions et, souhaitons-le, continuera de le faire. Étant donné le climat économique actuel, cette stratégie vise à protéger le système en réduisant sa dépendance économique envers l'État.</p> <p>Les revenus non publics servant à l'élaboration des codes proviennent surtout de la vente de documents. Le CNRC publie maintenant les codes du bâtiment et de prévention des incendies de l'Alberta et du Manitoba, qui ont choisi d'avoir des codes provinciaux, et obtient ainsi des fonds pour les activités de la CCCBPI.</p> <p>Même si certaines provinces contribuent au système de codes modèles du Canada en élaborant des exigences techniques, il faudra négocier un mécanisme de répartition des coûts entre tous les partenaires.</p>
<p>6.1.2. Mettre sur pied des partenariats avec les provinces, les territoires et l'industrie.</p>	<p>- Exploiter une nouvelle source de revenus en lançant des produits tels des guides illustrés, des commentaires, des outils informatisés, du matériel de formation, etc.</p>	<p>Priorité : Moyenne Calendrier : En cours, quand l'occasion se présentera. Ressources : Disponibles s'il y a recouvrement des frais. Commentaires : Le Code de construction de maisons 1996 est en préparation. Au début de 1996, on offrira les nouveaux codes avec les documents 1990 sur CD-ROM.</p> <p>On discute actuellement la possibilité d'inclure sur le CD-ROM des documents sur les codes produits par d'autres.</p>

Plan stratégique de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

But 6. Le système peut, dans une grande mesure, être financièrement autonome si :

Objectif 6.2. Les recettes accrues provenant de la vente de produits et services reliés aux codes constituent une proportion importante des revenus.

<u>Stratégie</u>	<u>Mesures</u>	<u>Situation</u>
6.2.1. Procéder à une hausse de prix raisonnable, en invoquant la valeur marchande.		<p>Priorité : Élevée Calendrier : Fait Ressources : Incidence positive Commentaires : L'augmentation de prix ne suffira pas à éponger tous les frais. Le CNRC continuera à fournir en grande partie les ressources nécessaires à l'élaboration des codes.</p>
6.2.2. Envisager la possibilité de fournir des services supplémentaires qui seraient financés par une formule d'abonnement semblable à celle de la BOCA, de l'ICBO et de la NFPA.		<p>Priorité : Faible Calendrier : À long terme Ressources : Commentaires : Des clubs ou organismes constitués de membres n'entreraient pas en conflit avec les organismes représentant l'industrie de la construction.</p>
6.2.3. Envisager la création de nouveaux services, qui seraient financés par l'utilisateur.		<p>Priorité : Moyenne Calendrier : En cours, quand l'occasion se présentera. Ressources : Disponibles s'il y a recouvrement des frais. Commentaires :</p>